

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ENGLEFONTAINE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Sandra PLUCHART : Maire.

**PRESENTS** : Mesdames PLUCHART Sandra, LEMOINE Laëtitia, FONTAINE Valérie, Charlotte DUPUIS, Françoise RAVERDY et BILOT Naïma, Messieurs LEGROUX, Christophe PAYAGE Sébastien, CARDOSO Dominique, POTTIE Jean-Pascal, BARBAY Daniel et

### **PROCURATIONS** :

M. ROBART Philippe à M LEGROUX Christophe

Mme MARECHAL Claire à M. PAYAGE Sébastien

M GUILBAUT Bernard à Mme RAVERDY Françoise

*Ouverture de séance à 18h32*

### **1 Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux du 19 mars 2024**

Monsieur GUILBAUT demande une correction sur le procès-verbal.

Mme le maire fait lecture de la demande de M Guilbaut.

Chaque membre du conseil municipal a exposé ce qu'il avait entendu lors du dernier conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**Pour ne pas modifier le PV : 11** : Mme le Maire, Mme Lemoine, Mme Fontaine, M Legroux, M Payage, M Pottie, M Cardoso, M Barbay, M Payage, Mme Maréchal (Procuration M Payage, M Robart (procuration M Legroux)

**Contre : 2** : Mme Bilot, M Guilbaut (procuration de Mme Raverdy)

**Abstention : aucun**

*Mesdames Dupuis, Raverdy n'ont pas pu voter car elles n'étaient pas présentes lors du conseil du 19 mars 2024*

Approuve à la majorité le procès-verbal du Conseil municipal du 19 mars 2024 et ne veulent pas apporter la modification demandée par M Guilbaut.

Madame le Maire propose de prendre en compte une délibération sur table. Celle-ci concerne une demande de subvention FEDER pour le projet de la chaufferie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **2 Demande de subvention FEDER**

Madame le maire rappelle à l'assemblée, le projet d'installation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur alimentant la mairie, l'agence postale, la salle des fêtes, l'école et le restaurant scolaire, permettant la diminution de l'impact sur l'environnement de la commune ainsi que la réalisation d'économies sur la facture énergétique.

Accompagnée par le Parc naturel régional de l'Avesnois et son Conseiller en Énergie Partagé, Madame le Maire rappelle que ce projet bénéficie du soutien du Département du Nord et de l'Etat.

Ayant pris connaissance des résultats de l'appel d'offre portant le coût du projet à du projet à 995 516,68 euros propose la mobilisation du FEDER à hauteur de 133 171,70 euros.

Le Conseil Municipal, en séance du 11 avril 2024,

Ouï l'exposé de Madame le Maire

Après en en avoir délibéré

- Approuve le projet et la demande de financement à l'unanimité
- Sollicite le FEDER à hauteur de 133 171,70 euros

Le plan de financement prévisionnel sera assuré comme suit :

❖ Subvention État (DSIL) (23,4%),	233 241,60 €
❖ Département (ADVB)	330 000,00 € (33,1%),
❖ Fonds de concours CCPM	100 000,00 € (10 %)
❖ FEDER	133 171,70 € (13,5%)
❖ Fonds propres de la commune	199 103,38 € (20%).

- Autorise Madame Le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

## **3 Approbation du compte de gestion**

Madame le Maire donne la parole à Madame Laetitia LEMOINE, adjointe en charge des finances qui présente à l'assemblée, l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 réalisée par Monsieur Patrice LERNOULD pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Elle informe que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Madame LEMOINE informe que la commission des finances a émis un avis favorable sur le compte de gestion et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame LEMOINE

APRES avis de la commission des finances en date du

APRES avoir délibéré

DECIDE à l'**unanimité** l'adoption du compte de gestion 2023 de Monsieur le receveur dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice.

#### **4 Approbation du compte administratif**

Madame le Maire donne la parole à Madame Laetitia LEMOINE, adjointe en charge des finances qui présente à l'assemblée, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023.

Madame le Maire ayant quittée la séance à 18h45, Madame LEMOINE siège à la présidence de l'assemblée.

Madame LEMOINE informe que la commission des finances a émis un avis favorable sur le compte administratif et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame LEMOINE

APRES avis de la commission des finances en date du 5 avril 2024

APRES avoir examiné le compte administratif 2023

APRES avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2023 qui se compose de la façon suivante :

REALISATION DE L'EXERCICE :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : **373 293.31 euros**
  - Dépenses : 888 543.42 euros
  - Recettes : 1 261 836.73 euros
  
- SECTION D'INVESTISSEMENT : **116 994.17 euros**
  - Dépenses : 194 504.51 euros
  - Recettes : 311 498.68 euros
  
- Report de l'exercice 2022 :
  - Section Fonctionnement Recettes : 199 297.69€
  - Section Investissement Recettes : 336 265.76€ avec part affecté Investissement de 600 000€

RESULTAT CUMULE :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : **572 521 euros**
  - Dépenses : 888 543.42 euros
  - Recettes : 1 461 064.42 euros
  
- SECTION D'INVESTISSEMENT : **1 053 259.93 euros**
  - Dépenses : 194 504.51€ euros
  - Recettes : 1 247 764.44 euros

Après le vote à l'unanimité, Mme le maire est de retour à 18h48.

#### **5 Affectation de résultats**

Madame le Maire donne la parole à Madame Laetitia LEMOINE, adjointe en charge des finances qui présente à l'assemblée, les résultats COMMUNE pour l'année 2023.

Madame LEMOINE informe que la commission des finances a émis un avis favorable sur l'affectation du résultat 2023 et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

RESULTAT DE LA COMMUNE :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : **373 293.31 euros**
  - Dépenses : 888 543.42 euros
  - Recettes : 1 261 836.73 euros
- SECTION D'INVESTISSEMENT : **116 994.17 euros**
  - Dépenses : 194 504.51 euros
  - Recettes : 311 498.68 euros
- Report de l'exercice :
  - Section Fonctionnement Recettes : 199 297.69€
  - Section Investissement Recettes : 336 265.76€ avec part affecté Investissement de 600 000€

**Affectation définitive :**

R002 « excédent de fonctionnement reporté », soit : 572 521.00 €.

R001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de 1 053 259.93 €.

L'affectation de résultat a été voté à **l'unanimité**.

**6 Vote des taux**

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40.17%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 62.17 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

Décide à l'unanimité :

1. de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 et de les porter à :

**TAXE FONCIÈRE (BÂTI) :**

Taux 2023 : 40.17% - Taux 2024 : 40.17% - **Base 2024 : 862 200 €** - **Produit : 346 346 €**

**TAXE FONCIÈRE (NON BÂTI) :**

Taux 2023 : 62.17% - Taux 2024 : 62.17% - **Base 2024 : 50 500 €** - **Produit : 31 396 €**

**TAXE HABITATION :**

Taux 2023 : 19.11% - Taux 2024 : 19.11% - **Base 2024 : 28 500 €** - **Produit : 5 446 €**

**TOTAL DU PRODUIT RÉSULTANT DES TAUX VOTÉS : 383 188 €**

2. de charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **7 Vote du budget primitif 2024**

Madame le Maire donne la parole à Madame Laetitia LEMOINE, adjointe en charge des finances qui présente à l'assemblée, le projet de budget primitif 2024, appuyé de tous les documents propres à justifier ces propositions.

Madame LEMOINE informe que la commission des finances a émis un avis favorable sur le budget primitif 2024 et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame LEMOINE

APRES avis de la commission des finances en date du 05/04/2024

APRES avoir examiné le budget primitif 2024

APRES avoir délibéré

ADOpte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 1 799 937 euros
- Recettes : 1 799 937 euros

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 1 955 800 euros
- Recettes : 1 955 800 euros

TOTAL DU BUDGET :

- Dépenses : 3 755 737 euros
- Recettes : 3 755 737 euros

## **8 Demande de subvention ADVB voiries et trottoirs qualitatifs**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de son intention de procéder à la rénovation qualitative des trottoirs et la rénovation voirie communale

Elle soumet à l'assemblée le devis estimatif en vue de l'octroi de deux subventions susceptibles d'être allouées à la Commune d'Englefontaine.

Madame la Maire expose à l'assemblée délibérante que la commune a la possibilité de bénéficier de deux subventions ADVB :

- ADVB aménagement et équipements pour la rénovation qualitative des trottoirs pour un montant de 94 359€ HT
- ADVB Voirie communale pour la rénovation de voirie pour un montant de 21 893€ HT.

Sur la base des prix courants actuels, le projet est estimé à 357 363.50 € HT. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les montants sollicités :

Ressources	Montant	Taux sollicité	Montant sollicité
<b>Montant de l'opération totale</b>	357 363.30 €		
Maitrise d'œuvre	19 654.98 €	50%	9827.00 €
Montant subventionnable <b>ADVB Trottoirs qualitatifs</b>	188 718.28 €	50%	94 359.00 €
<b>Montant subventionnable en</b>	43 786.00 €	50%	21 893.00 €

<b>voirie communale</b>			
Autofinancement			250 939.28 €
<b>Total des travaux HT</b>	377 018.28 €		
<b>Total des travaux TTC</b>	452 421.94 €		

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à main levée acceptent à l'unanimité cette proposition :

- DECIDE la réalisation des travaux ci-dessus cités ;
- APPROUVE le devis estimatif dont le montant s'élève à la somme de 357 363.50 € HT
- SOLLICITE l'attribution des subventions ADVB 2024
- DEMANDE que cette dépense soit inscrite au Budget
- AUTORISE Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

#### **Questions de Mme RAVERDY**

« Demande si les employés communaux peuvent faire les pelouses des personnes âgées. »  
Mme le Maire précise que la commune ne peut pas intervenir dans le domaine privé.

« Quand sera versé la subvention permis »

Mme le Maire répond que les subventions seront versées après le vote du budget.

#### **Question de Mme BILOT**

« Précise qu'au niveau du STOP à hauteur du coiffeur est très dangereux à cause du stationnement des voitures »

Mme le Maire répond que le stationnement sera étudié lors de la réfection de la rue de l'Eglise.

*fin de séance à 19h19.*

La Présidente de séance  
Mme PLUCHART Sandra

La secrétaire de séance  
Mme FONTAINE Valérie